

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de lutte**
Représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM
Désignée ci-dessous par la fédération,
78444870600043

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **25 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (25 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 343 072€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **27 JUIL. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LUTTE

LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

22/07/2016
VISE LE 22/07/2016 DANS CHORUS PAR LE Laurence LEFEVRE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.0.1.267.504

45

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Engag. fédéral
	Budget	Demande	
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.			
Action 1	191 000 €	111 000 €	111 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	191 000 €	111 000 €	80 000 €
Structuration fédérale	90 000 €	31 000 €	59 000 €
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	101 000 €	80 000 €	21 000 €
Action 1	68 000 €	57 000 €	11 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	8 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	49 000 €	11 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	119 000 €	70 000 €	49 000 €
Action 1	79 000 €	52 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	79 000 €	52 000 €	27 000 €
Action 4	40 000 €	18 000 €	22 000 €
Professionnalisation de l'activité	40 000 €	18 000 €	22 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.			
Action 2	559 000 €	520 300 €	44 700 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	497 000 €	480 300 €	16 700 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	487 000 €	470 300 €	16 700 €
Action 3	10 000 €	10 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	62 000 €	40 000 €	28 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	62 000 €	40 000 €	28 000 €
Action 2	235 000 €	210 000 €	25 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	235 000 €	210 000 €	25 000 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».			
Action 2	497 000 €	322 500 €	180 228 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	447 000 €	277 500 €	169 500 €
Action 3	447 000 €	277 500 €	169 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	45 000 €	10 728 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	50 000 €	45 000 €	10 728 €
Action 2	207 500 €	207 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	207 500 €	207 500 €	0 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.			
Action 4	48 000 €	26 000 €	22 000 €
Formations fédérales	48 000 €	26 000 €	22 000 €
Professionnalisation de l'activité	34 000 €	14 000 €	20 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	14 000 €	12 000 €	2 000 €
Action 1	50 000 €	50 000 €	12 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	25 000 €	12 000 €
Action 2	25 000 €	25 000 €	12 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	25 000 €	25 000 €	0 €
TOTAL	1 974 500 €	1 574 300 €	423 928 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 343 072 €

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Barque	Guichet	N° compte	Clé	DEV
10278	06002	00020379101	05	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

Domiciliation

CCM CRETEIL
62 B RDE DU GENERAL LECLERC
94000 CRETEIL
08 20 09 99 42

BIC (Bank Identifier Code)
CCMCFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE
DE LUTTE
2 RUE LOUIS PERGAUD
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ